

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 29 septembre 2016**

**Objet : Révision du plan de financement pour le raccordement en fibre optique de l'Institut Suzanne Léger sur le territoire de la Communauté de communes de Basse Marche (87)**

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 20 septembre, se réunit en session ordinaire, salle des commissions N°3, à l'Hôtel du Département de la Haute-Vienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 8+3 procurations

Votants : 11 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Gérard VANDENBROUCKE (1 <sup>er</sup> VP)	Vice-Président de la Région ALPC
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2 <sup>ème</sup> VP)	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Christian HANUS (4 <sup>ème</sup> VP)	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mme Hélène ROME (5 <sup>ème</sup> VP)	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia (6 <sup>ème</sup> VP))	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Yves RAYMONDAUD (7 <sup>ème</sup> VP)	Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Mr Alain LAGARDE (secrétaire) (procuration donnée à Mr Bost)	Conseiller communautaire Tulle
Mr Christophe PATIER (procuration donnée à Mr Pradayrol)	Conseiller Régional
Mme Annie Queyrel-Peyramaure (procuration donnée à Mme Rome)	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian PRADAYROL	Vice-Président Agglo Bassin Brive

Sont excusés :

Mr Mathieu HAZOUARD (et son suppléant)	Conseiller Régional
Mme Valérie SIMONET (et son suppléant))	Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène FAIVRE (et son suppléant) (3 <sup>ème</sup> VP)	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au maire de la Ville de Limoges

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

En référence à la délibération n°444 du 29 septembre 2015 ci-annexée et relative au plan de financement du raccordement en fibre optique de l'institut Suzanne Léger, il convient d'y apporter quelques révisions.

En effet, les travaux aujourd'hui terminés ont nécessité des ajustements (linéaire plus important lié à un changement de tracé) entraînant un surcoût de 14 028 € HT.

Le titulaire du marché de travaux prenant à sa charge une partie de cette plus-value (4 500 € HT), la part de DORSAL s'élève à 9 528 € HT.

Le nouveau plan de financement total de la part publique (118 528 € HT) pour cette opération serait donc le suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	59 264.00 €	50 %
DEPARTEMENT HTE VIENNE	29 632.00 €	25 %
C.C. Basse Marche	29 632.00 €	25 %
<b>TOTAL</b>	<b>118 528.00 €</b>	<b>100%</b>

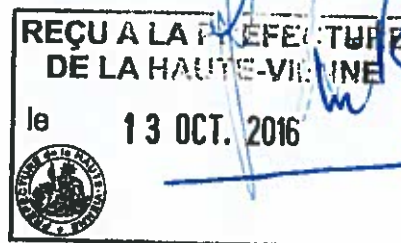
Pour mémo, en référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par la Communauté de communes de Basse Marche.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de 3% du montant HT des travaux réalisés, avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros.

**Après délibération, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :**

- **La révision du plan de financement relatif au raccordement en fibre optique de l'Institut Suzanne Léger sur le territoire de la Communauté de communes de Basse Marche (87),**
- **d'autoriser le Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **d'autoriser le Président pour signer tout acte se rapportant à cette opération.**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le : 13 octobre 2016**